

RECOLOGNE



les infos municipales

N° 53

novembre 2015



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Assemblée générale ASR
- Office du tourisme
- La nouvelle signalétique
- En bref
- Mieux vivre à Recologne
- Etat civil
- Inscription fête de Noël
- Les infos pratiques
- Le beaujolais nouveau 2015
- Info en images

LE MOT DU MAIRE 31 OCTOBRE 2015

INTERCOMMUNALITE

Sans entrer dans les détails de la réorganisation territoriale des intercommunalités, rendue nécessaire par la loi NOTRe, notre Communauté de Communes du Val Marnaysien, avec une population de 9900 habitants, donc inférieure au seuil minimum de 15000 hab. fixé par cette même loi, n'avait pas obligation de fusionner en raison de la faible densité de population de son territoire : **E.P.C.I dont la densité de population est inférieure à la moitié de la densité nationale, soit 6485 habitants pour la Haute-Saône.**

Néanmoins, comme vous l'avez certainement lu dans la presse, la commune de Saint-Vit, membre de la communauté de communes du Val Saint-Vitois (C.C.V.S.V.) a souhaité rejoindre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, entraînant de fait l'éclatement de cette communauté. Les communes de Velesmes-Essarts et Pouilley-Français devraient elles aussi rejoindre la C.A.G.B. . Restait donc un certain nombre de communes à rattacher à une communauté de communes. Dans son projet de schéma, la C.D.C.I. du Doubs (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a proposé de nous rattacher les 7 communes situées à la frange de notre communauté : **Etrabonne, Mercey-le-Grand, Berthelange, Ferrières -les- Bois, Corcelles-Ferrières, Corcondray et Villers -Buzon.**

Côté Haut-Saônois, la communauté de communes du Val de Pesmes, 4500 habitants, devait atteindre le seuil de 5000 hab. dont elle bénéficiait par exemption de territoire « très peu dense ». Faute d'avoir atteint ce seuil, la C.D.C.I. de la Haute-Saône, a proposé que les communes de : **Motey-Besuche, Chaumerenne, Montagney, Bard-les-Pesmes, Brésilley et Malans** intègrent également notre communauté de communes.

Si ce projet de schéma est accepté par la majorité des communes représentant au moins la moitié de la population totale, et avec l'avis de la commune la plus peuplée (Marnay), notre communauté de communes passera de 30 à 45 communes (la commune de Lantenne-Vertière qui avait souhaité intégrer la C.C.V.M. lors de la précédente fusion, nous rejoindra dès le 1^{er} janvier 2016). Les communes ont trois mois pour délibérer.

P.L.U.

La révision de notre P.O.S. a pris un peu de retard. Des études de sol complémentaires ont été nécessaires pour le maintien d'une zone économique au sein du village et pour l'extension du cimetière. La deuxième réunion publique n'aura pas lieu avant la fin de l'année, comme prévu initialement.

LA POSTE

Une réunion récente avec les responsables de la poste a permis d'éloigner un peu la menace qui planait sur notre bureau de poste. Une solution alternative nous a été présentée. Nous attendons dans les prochaines semaines la confirmation par courrier de cette proposition.

FORÊT

Samedi 31 octobre la commission « forêt » s'est réunie à l'initiative des techniciens de l'O.N.F. Le plan de gestion de notre forêt est arrivé à son terme en 2015. Il y a lieu de préparer l'aménagement de notre patrimoine forestier pour les décennies à venir. Les premières conclusions des agents de l'O.N.F. mettent en évidence un vieillissement et un appauvrissement des peuplements dus aux pratiques ancestrales de gestion et d'exploitation. Sans entrer dans les détails, il conviendrait de programmer sur 60 ans (3 périodes de 20 ans) le renouvellement de 70 % de la forêt, 85 ha exactement. A l'issue de cette réunion, la commission s'est déplacée en forêt pour constater, avec les explications des agents de l'office des forêts, l'état des différents peuplements sur plusieurs parcelles. Un projet de plan de gestion sera proposé prochainement, lors de la deuxième réunion de la commission.

CHÂTEAU DE RECOLOGNE

2005-2015 !!! 10 ans... C'est le temps qui a été nécessaire pour terminer cet important projet privé. Si je vous informe de l'avancement de ce chantier, c'est que vous êtes nombreux à m'interpeller sur ce sujet. Alors, avec la prudence qui s'impose, je pense que cette fois-ci, sous la direction d'un maître d'œuvre et avec l'intervention d'entreprises locales compétentes, pouvoir dire que, très prochainement, il devrait y avoir de nouveau des habitants dans les lieux.

ARCHIVES COMMUNALES

Afin de préparer le transfert, dans quelques mois, de la mairie dans les locaux de l'ancienne salle de classe durant les travaux de réfection de la mairie, nous avons fait appel à un archiviste du conseil départemental pour faire le tri dans les documents et archives de la mairie. Au-delà de la nécessité qu'il y avait de réaliser cette opération, ce travail nous a permis de découvrir la richesse de certains documents anciens, véritables « photographies » de la vie de notre village il y a 100 ans. Nous essaierons, dans le prochain bulletin municipal, de vous relater quelques moments de vie de cette époque.

TRAVAUX DIVERS

Plusieurs petits travaux ont été réalisés ces derniers mois dans la commune :

Réfection des peintures de la salle communale, remplacement des dalles du faux plafond et des luminaires.

Remplacement de certaines pierres des piliers de l'ancienne école et du cimetière ; les portails, actuellement en restauration, seront reposés prochainement. Les couvertines du mur du cimetière vont également faire l'objet d'une cure de rajeunissement ; la dépose des tuiles est en cours.

Une signalisation des commerces et services de la commune a été installée ; quelques corrections vont être effectuées sur certaines plaques. La commune, maître d'œuvre de l'opération, a participé au financement à hauteur de 5000 €. Il était demandé aux commerçants une participation de 90€ par plaque.



ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION SPORTIVE RECOLIGNOISE
9 OCTOBRE 2015

La Présidente Emmanuelle Arnoud ouvre la séance à 20 h 30 et remercie les personnes présentes ainsi que les membres du bureau : Marie Berger (comptabilité tennis), Agnès Renaud, Renée Richard (responsable yoga, secrétaire), Mireille Robert (responsable gym-step-zumba, trésorière), Angélique Barçon, Christine Bitschene.

La Présidente rappelle que la section tennis est de nouveau ouverte cette année 2015 et que les inscriptions sont moins nombreuses pour la saison 2015-2016 en section gym (140 l'an dernier 110 à la rentrée). Pour éviter un déficit trop important en fin d'année, l'assemblée a décidé :

- suppression du step le jeudi soir (manque d'effectif) .
- arrêt des séances gym-step-zumba le 6 juin 2016 (économie) .
- révision des tarifs pour la prochaine année .

et évoqué la possibilité de passage des séances de zumba et de step à 45 minutes.

RAPPORT D'ACTIVITE

Section Tennis

Effectifs : 11 familles, 2 adultes et 9 enfants. Deux stages en juillet et août animés par M. Alain Guillaume qui est intervenu gratuitement.

Section Yoga

Effectifs : 90 pratiquants entre Recologne et Marnay. Remerciements à Monique Gillet pour sa compétence et son attention auprès de chacun(e). C'est profession sport 25 qui gère sa rémunération pour un coût de 6950 euros.

Section Gym-Step-Zumba

Effectifs : 140 pratiquants en 2014-2015 , mais ils passent à 110 cette année ce qui peut poser un problème financier. C'est l'association ESPASS qui encadre ces activités (coût : 11300 euros pour la saison 2014-2015).

RAPPORT FINANCIER

Toutes les sections ont presque équilibré leur budget pour la saison 2014 -2015 grâce à la trésorerie de l'association. Il faudra revoir le montant des cotisations pour l'année prochaine, notamment pour la gym et le yoga.

ELECTION DU BUREAU

Réélection de Renée Richard et Mireille Robert à l'unanimité. Aucune nouvelle personne ne se présente. La séance est levée à 21h50 et la présidente nous convie au pot de l'amitié !

L'OFFICE DU TOURISME DU VAL MARNAYSIEN

5

Connaissez-vous votre office du tourisme ?

Celui-ci est situé au centre de Marnay, 21 place de l'hôtel de ville.

Angélique VIEILLE assure l'accueil et le fonctionnement

Vous avez besoin de renseignements sur les différentes associations, sur les manifestations, sur les activités sportives et culturelles, les spectacles, les sentiers de randonnées ... de votre communauté de communes ; alors rendez-vous à Marnay à l'office du tourisme. Vous recherchez un gîte, une chambre d'hôte, un restaurant, une entreprise : votre office du tourisme vous renseignera. Dans les locaux, vous trouverez différentes expositions, renouvelées tous les mois.

Heures d'ouverture du lundi au vendredi

HIVER : du 1^{er} octobre au 31 mai : 9h30 à 12h30 et 14 h à 16 h30

ETE : du 1^{er} juin au 30 septembre : 9h30 à 12h30 et 14h à 18 h

Téléphone : 03.84.31.90.91 Fax : 03.84.31.90.23

Mail : contact@ot-valmarnaysien.com Site web: www.ot-valmarnaysien.com

LA SIGNALISATION DE NOTRE VILLAGE

Nous en parlions depuis de nombreuses années. Cette fois, c'est fait, les panneaux sont installés et en plus ils sont beaux nous dit-on.

Les transporteurs, les habitants des communes environnantes, et bien d'autres personnes, n'ont plus d'excuses de ne pas trouver les différents corps de métier de notre village : cabinet médical, pharmacie, artisans, commerçants...

Seul bémol, le prix des bandeaux à la charge des annonceurs est de 95 € HT, au lieu de 54 € HT, comme annoncé dans un premier devis. En effet, les bandeaux posés sont plus grands et de meilleure qualité. Nous tenons à nous en excuser. La commune a pris en charge l'installation de ces panneaux pour un montant de 4556,36 € HT.

BRÛLER DES DÉCHETS EST UNE INFRACTION PÉNALE

A plusieurs reprises, j'ai été appelé pour faire cesser les odeurs insupportables dégagées dans le village par l'incinération en plein air de déchets de toutes sortes. Outre les troubles de voisinage générés par la fumée, le brûlage nuit à l'environnement, mais surtout à la santé, en particulier des enfants, des personnes âgées ou de santé fragile. Tout récemment un matin à 8h30, l'école était enveloppée par un nuage nauséabond, d'odeur de plastique brûlé. Le brûlage des déchets verts émet des particules qui peuvent être potentiellement cancérigènes (dioxines, furanes et hydrocarbures H.A.P).

Je rappelle que le brûlage de tout type de déchets est interdit dans toute la France par le code de la santé publique (art. L1311-2), la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, ainsi que par le règlement sanitaire départemental (art. 84). Une amende de 450 € peut être appliquée. Ceci est valable également pour les dépôts sauvages de gravats en forêt.

Le maire

EN BREF

Dates à retenir :

Le 11 novembre 2015: Cérémonie au monument aux morts à 11 h 30.

Le vendredi 20 novembre 2015 à 19 heures : Soirée beaujolais nouveau à la salle polyvalente.

Dimanche 22 novembre 2015 à partir de 14 heures : loto pour la restauration de l'église à la salle polyvalente de Recologne.

Le samedi 5 décembre : L'école vous invite à son marché de Noël devant la mairie.

Le mardi 15 décembre 2015 à 18 heures : Fête de Noël à la salle polyvalente pour les enfants.

Le samedi 16 janvier 2016 de 10 h à 16 heures : journée porte ouverte à la caserne des sapeurs pompiers de Recologne .

Le dimanche 24 janvier 2016 : Repas des anciens .

LA PROCHAINE FETE DE NOEL :

Pour la fête de Noël, le Comité des fêtes offre l'animation et la commune offre un cadeau aux enfants jusqu'à la fin du primaire. Depuis plusieurs années 35 % des cadeaux ne sont pas réclamés. Pour éviter ce gaspillage, les enfants devront être inscrits pour pouvoir participer à la fête de Noël et avoir un cadeau. Comme l'année dernière, un bulletin d'inscription est dans cette info, merci de le déposer en mairie avant le 20 novembre 2015.

MAISONS FLEURIES 2015 :

C'est la maison de Mr et Mme MOLLET qui termine en première position. On trouve ensuite les maisons NIEHOFF, Hubert COULON, PIAT, Rémy MULIN, CRISTINA, GEORGEON, Michel REGNIER, Jean Claude PLACET et la boucherie CHARMOILLE. Un grand merci à tous pour leur participation à l'embellissement du village.

RUE DU FER A CHEVAL :

Pour des raisons de sécurité, la rue du Fer à Cheval est en sens unique. Il est rappelé que, notamment dans cette rue étroite, les véhicules ne doivent pas empêcher la circulation en se garant sur le domaine public en dehors des emplacements réservés.

STATION D'EPURATION

Pour le bon fonctionnement du système d'assainissement, il est formellement interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement des corps solides, tels que des débris de toutes sortes, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes de nettoyage ou de récurage, tampons et serviettes hygiéniques, et d'une façon générale toutes matières et produits toxiques pouvant altérer le réseau d'assainissement. Pour information, régulièrement nous plaçons des marqueurs de détection de ces produits illicites ; alors méfiance !!! Tous les produits cités précédemment sont acceptés sans problème dans les déchetteries du SYBERT. Chacun a le devoir de faire preuve de civisme.

POUBELLES - POUSSETTES ET FAUTEUILS ROULANTS

Il est demandé aux habitants de ne pas laisser les poubelles sur le domaine public, pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène. D'autre part, avec le système de redevance incitative, toutes les poubelles qui se trouvent à l'extérieur des propriétés sont systématiquement relevées à chaque passage du camion de ramassage des ordures ménagères. Donc votre facture d'ordures ménagères risque de subir une sérieuse augmentation en fin d'année !! Quand le trottoir est étroit les poubelles empêchent la libre circulation des poussettes et des fauteuils roulants

L'ECOLE NOUS INFORME :

Afin de soutenir les projets de l'école de Recologne, les enfants vous invitent au **mini-marché de Noël** qui se tiendra sur le parking face à la mairie de Recologne, le **samedi 5 décembre 2014 de 9h à 12h**. Vous y découvrirez des productions réalisées en classe et diverses décorations. Vous pourrez également vous réchauffer avec d'un vin chaud.

LES ANNONCES ET LES RAPPELS

LES DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines envahissent la place des Tilleuls et les abords de l'école. Pour éviter cette pollution, nous vous proposons deux solutions :

- Vous pouvez aller avec vos animaux en pleine nature, **en dehors** du village .
- Si vous êtes dans le village, vous devez ramasser les déjections.

LES PETITS RAPPELS

Plusieurs habitants de la commune se plaignent des **QUADS**. Il est rappelé que ces véhicules à moteur doivent respecter le code de la route et doivent ralentir quand ils croisent des piétons.

Une place de parking pour les personnes handicapées a été créée devant la mairie ; merci de la laisser libre si vous n'êtes pas handicapé.

Les trottoirs sont réservés aux piétons; ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.

TENNIS DE TABLE :

Le club de tennis de table de LAVERNAY recrute des joueurs pour la saison qui a commencé en septembre 2015 . Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

Mieux vivre à Recologne

Lundi 14 juillet : Place des tilleuls, le traditionnel concours de boules, (challenge Claude Lambert). 28 équipes se sont affrontées dans la bonne humeur. Des bons d'achat chez les commerçants de Recologne ont récompensé les vainqueurs. Les 2 coupes sont pour une année à Recologne et Besançon.

Vendredi 20 novembre : soirée Beaujolais nouveau, à partir de 19h à la salle communale. Vous pourrez, comme les années précédentes, venir déguster - avec modération - le cru 2015 de Daniel Rampon. Assiette comtoise, fromage, dessert et café. Pour une meilleure organisation, merci de vous annoncer - surtout si vous deviez venir en groupe - chez Monique NANN au 03 81 58 11 37, avant le mardi 17 novembre midi.

Mardi 15 décembre : à la salle communale, à 18h, spectacle présenté par l'association SHOW TIME de BAVANS, suivi de l'arrivée du Père Noël et de la distribution des cadeaux offerts par la commune.

Dimanche 24 Janvier 2016 : Repas du 3^{ème} âge avec une animation surprise .

Je vous rappelle que tous les habitants de Recologne qui veulent consacrer un peu de temps à l'animation de notre village peuvent devenir membres du comité des fêtes en me contactant (06 88 02 47 21).

Daniel MEYER

ETAT CIVIL 2015

Naissances :

GROSJEAN Marion, Cassiopée, Alexia, Anaïs	29-04-2015
ALVISET Léon, Michel, Roland	03-05-2015
CERF-MUNIER Juliette	05-06-2015
PLACET Tom	12-06-2015
ROBERT Axel, Patrick, Dominique	28-06-2015
VALLET Shanna, Maeva	17-07-2015
LEMERCIER Marley	19-08-2015
LOPEZ Lucas	02-09-2015
FRITZSCH Silas, Nathanaël	07-09-2015
HUBER Louise, Anne-Lise, Florine	10-09-2015
SAUVERZAC Enola, Gwenaëlle, Onélia	27-09-2015

Mariages :

Vincent ROUSSEAU et Marion GODFRIN	04-04-2015
Nicolas FOUCON et Sophie DAVID	25-04-2015

Décès :

Monique REGNIER	04-07-2015
Jean-Pierre ROUSSELOT	16-08-2015

Inscription des enfants à la fête de Noël

Comme indiqué dans le numéro 50 de l'info municipale, et parce que de nombreux cadeaux n'ont pas été réclamés ces années dernières, les familles devront inscrire leurs enfants à la fête de Noël qui aura lieu le 15 décembre 2015 à la salle polyvalente de Recologne, à partir de 18 heures.

PARENTS : Nom Prénom

Téléphone :

Adresse : N° Rue :

Code Postal : 25170

Ville : RECOLOGNE

ENFANTS :

Depuis l'âge de 1 jour jusqu'à la fin de la scolarité en classe primaire .

NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole Fréquentée	Classe Fréquentée

A déposer en mairie avant le 20 novembre 2015.

Faites-le savoir autour de vous ; il serait navrant que le Père Noël oublie des enfants !

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses....) - extrait de l'arrêté préfectoral :

- * En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures
l'après-midi de 14 heures 30 à 19 heures 30
- * Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures
l'après-midi de 15 heures à 19 heures
- * le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi .

Rappels Réglementaires:

* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.

* Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.

* Respect de l'environnement : On trouve de plus en plus de canettes, paquets de cigarettes et papiers gras dans notre village et sur les bords des chemins; les employés communaux ne peuvent pas passer leur temps à ramasser ces détritrus. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que la nature reste propre .

* Jardinières : pour embellir le centre de notre village, nous avons placé de grandes jardinières à des endroits stratégiques. Depuis le début de l'année deux jardinières ont déjà été malencontreusement détruites . Le coût du remplacement n'est pas négligeable pour le budget de la commune. Si vous êtes témoins de tels actes, n'hésitez pas à prévenir la mairie.

* Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

Ouverture de la mairie:

- * Le mercredi : de 8 heures à 12 heures.
- * Le vendredi : de 14 heures à 18 heures .
- * Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures
Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17
Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr



La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures. Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location.

Délivrance et renouvellement du passeport :

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin et Saint-Vit. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

Recensement pour la journée d'appel à la défense:

* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Listes électorales :

- Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 29 FEVRIER 2016 doivent se faire inscrire en mairie avant le 31 DECEMBRE 2015.

NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391

Victimes de violences conjugales : 3919

Le médecin de garde : 39 66

Urgences : 15 Pompiers : 18

Lampes de rues

* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs, (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

Tarifs 2015

Concession cimetièrre	Contact : Philippe NANN au 03 81 58 11 37 70 Euros pour les concessions de 30 ans 100 Euros pour les concessions de 50 ans 320 Euros pour les concessions perpétuelles (+frais d'enregistrement de 60 à 75 Euros)
Columbarium	Case à 4 urnes : 534 Euros Case à 6 urnes : 595 Euros Cavurnes (petite tombe pour urne) : 120 Euros Jardin du souvenir : gratuit

Location salle communale:

Contact : Annie ROUSSELOT au 03 81 58 13 30 caution : 305 Euros

Habitants de RECOLOGNE :

Week-End : 150 euros
Apéritif : 50 euros

Personnes de l'extérieur :

Week-End : 260 euros
Apéritif : 100 euros

Associations extérieures au village :

Un jour : 110 euros
Deux jours : 150 euros

Commerçants :


Un jour : 200 euros
Deux jours : 250 euros
Trois jours : 350 euros

Alambic:	10 Euros / jour pour les habitants de Recologne 16 Euros pour les autres utilisateurs
Affouage :	29 Euros le stère en bordure de chemin et 6 euros sur pied. Inscription en mairie.

RAPPEL : l'affouage est réservé aux habitants de la commune.

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement :

Cette taxe est fixée à 1200 Euros payables en 2 fois :
- 600 Euros à l'ouverture du chantier
- 600 Euros 3 mois plus tard.



RECOLOGNE

Le vendredi 20 novembre 2015
à la Salle Communale
à partir de 19 heures
Soirée

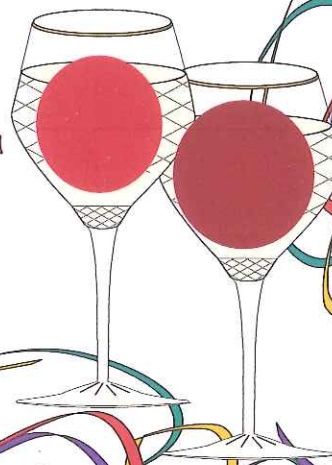
BEAUJOLAIS NOUVEAU

Le Comité des Fêtes
vous propose de découvrir
les saveurs du cru 2015 autour
d'un jambon salade

**Ventes à emporter ou à
consommer sur place.**

L'abus d'alcool est dangereux pour la
santé, à consommer avec modération

Réalisé et imprimé par le Comité des fêtes



DEPUIS NOTRE DERNIER NUMERO



Les lauréats de la pétanque 2015



Les lauréats des maisons fleuries 2015



La préparation du marché du vendredi soir avec la fromagère de Recologne, le primeur de Marnay et l'apiculteur de Thervay.